Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page

Communauté de communes du Sénonais

Le guide du tri

À CONSERVER !

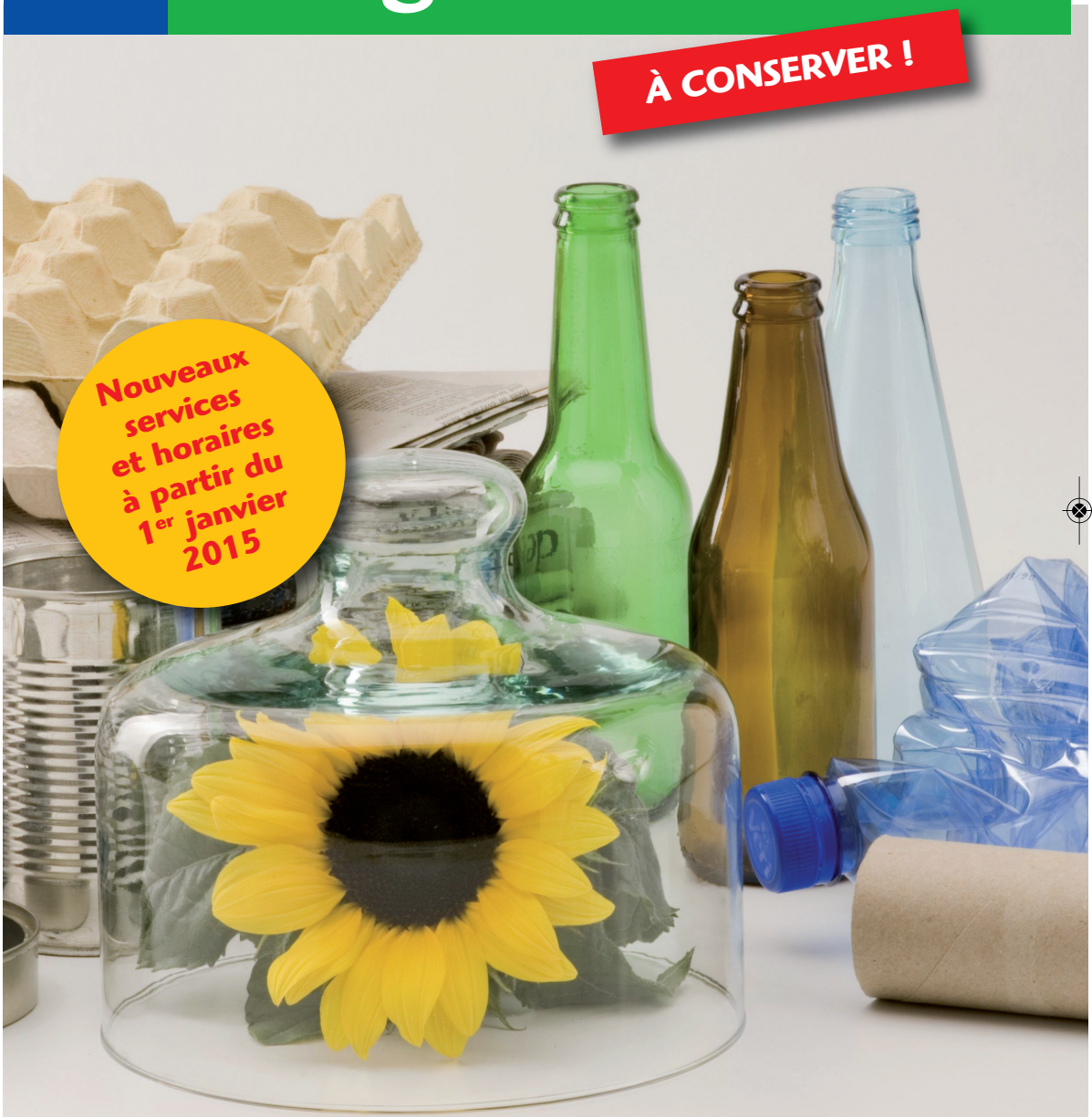

Nouveaux services et horaires à partir du 1er janvier 2015

21 bd du 14 Juillet - Cs 80552 - 89105 Sens
Tél. : 03 86 65 89 00
Email : contact@cc-senonais.fr

www.cc-senonais.fr

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page

Le mot du président

Guide du tri 2015

La Communauté de communes du Sénonais qui compte aujourd'hui 19 communes, poursuit sa politique de valorisation des déchets.

Débutée il y a plus de vingt-cinq ans, cette politique continue à porter ses fruits : l'usine d'incinération traite les ordures ménagères non recyclables pour les valoriser en chaleur dans le plus grand respect des normes environnementales.

La collecte sélective en points d'apport volontaire par le passé et aujourd'hui en porte-à-porte enregistre des résultats plus qu'encourageants ; résultats qui font du territoire sénonais un exemple pour sa politique de développement durable.

Cette réussite, nous la devons avant tout à chacun de vous qui avez su vous mobiliser, modifier vos habitudes et faire du tri un réflexe quotidien. Soyez-en remerciés !

Ce guide du tri, à conserver précieusement, présente les calendriers de collectes, les bons gestes et l'ensemble du service public de collecte et traitement des déchets. En complément, le service environnement de la CCS est à votre disposition pour toute précision. Toutes les informations utiles sont aussi en ligne sur le site internet de la CCS qui vous permet notamment de localiser le point d'apport volontaire du verre le plus proche de chez vous. Le verre est recyclable à l'infini et plus de 120 colonnes sont installées sur notre territoire !

Du bon usage, de l'implication de chacun dépend le succès pérenne de cette organisation au service de tous.

Marie-Louise Fort
Président de la Communauté de communes du Sénonais
Député-Maire de Sens

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page

Sommaire

4 Je réduis mes déchets

6 Je trie mes déchets

8 Le calendrier des collectes hors Sens

10 Le calendrier des collectes à Sens

12 Je composte mes déchets ménagers

14 Les déchèteries, mode d'emploi

16 Vos déchèteries

18 La collecte du verre

19 Le traitement des déchets

20 Bacs et sacs - Contactez le service déchets/environnement

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page

Je réduis mes

Consommer malin

Aujourd'hui, nous achetons, nous utilisons et nous consommons au quotidien des produits qui ont un réel impact sur notre environnement car tous deviendront des déchets.
Au supermarché, à la maison, à l'école, au bureau, en vacances,... adoptons des gestes simples :

- **Consommer mieux :** utiliser des éco-recharges, sacs de courses réutilisables, produits longue durée ou peu consommateurs d'énergie (piles rechargeables, ampoules basse consommation,...), éviter les produits sur-emballés, jetables et les portions individuelles,...

- **Jeter moins :** limiter les impressions papier, produire son compost, rester vigilants sur les dates de consommation des produits,...

- **Prolonger la durée de vie des produits :** en réparant des appareils, en donnant des vêtements, meubles,...

L'autocollant « STOP PUB »

Dans le cadre de la politique nationale de prévention de la production de déchets, la CCS met à disposition de chaque foyer de son agglomération, un autocollant « STOP PUB » destiné à être placé sur votre boîte aux lettres.

Communauté de communes du Sénonais
NON à la publicité et aux journaux d'annonces
STOP PUB
OUI à l'info des collectivités
RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS

Cet autocollant est disponible **gratuitement sur simple demande** au siège de la CCS ou auprès des mairies des communes membres.

Cet autocollant est distribué uniquement aux habitants de la CCS (sur présentation d'un justificatif).

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page

mes déchets

Le compostage

Le compostage individuel permet de diminuer le tonnage d'ordures ménagères collectées en porte-à-porte, transportées et incinérées ainsi que les quantités de déchets-verts apportés en déchèterie, alors qu'ils sont facilement biodégradables à domicile.

La gestion domestique des déchets organiques (déchets de cuisine et de jardin) contribue pleinement à la réduction à la source des déchets tout en permettant un retour à la terre de la matière organique via le compost produit.

Pensez à vous équiper du composteur individuel proposé par la CCS
Voir p . 12

Piles et ampoules usagées

Les piles contiennent des produits toxiques et sont extrêmement polluantes. Elles sont une source significative de matières premières secondaires comme le zinc, le fer et le manganèse.
Elles ne doivent pas être jetées dans la nature.

Toutes les lampes doivent être recyclées sauf celles à filaments.

RAPPEL

Les déchèteries de la CCS ainsi que les grandes surfaces mettent à votre disposition des récupérateurs de piles, d'accumulateurs et d'ampoules à économie d'énergie usagés.

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 10/12/14 09:33 Page

Je trie mes d

Collecte sélective en p grâce aux sacs et

Briques alimentaires
- lait, jus de fruits, soupe,...

Uniquement bouteilles et flacons plastiques
- Bouteilles transparentes (eau, soda,...)
- Flacons opaques (lait, adoucissant, gel douche, bouteille d'huile,...)

Tous les autres plastiques doivent être déposés avec les ordures ménagères
- Barquettes en polystyrène (barquette à viande,...)
- Barquettes transparentes (viennoiserie,...)
- Sacs et films plastiques
- Pots de yaourts, pots de crème fraîche...
- Boîtes de conserves non vidées

Emballages métalliques (acier, aluminium)
- Boîtes de conserves,...
- Canettes, bouteilles de sirop, capsules, ...
- Aérosols (mousse à raser, déodorant, nettoyant ménager,...)
- Barquettes aluminium

INUTILE

De laver les emballages, il suffit de bien les vider. De retirer les bouchons, les couvercles (métal, plastique, liège...) et les étiquettes, le centre de tri s'en chargera.

Videz et aplatissez vos emballages. En cas de doute, jete

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 10/12/14 09:33 Page

es déchets

tive en porte-à-porte
x sacs et bacs jaunes

RAPPEL
Les cartons doivent être vides, pliés et empilés.

Cartonnettes

- Suremballages (céréales, biscuits,...)
- Cartons propres (boîtes de pastilles lave-vaisselle,...)
- Cartons bruns : pliés et empilés à côté du sac jaune

SAUF
- Cartons sales
- Papiers absorbants (papier toilette, essuie-tout, mouchoirs,...)
- Films plastiques d'envoi (blisters)
- Papier peint, papier photo
- Couverture rigide type classeur avec parties métalliques et/ou pochettes transparentes

à mettre avec les ordures ménagères

Journaux, magazines et papiers

- Journaux, revues, magazines
- Publicités, prospectus
- Enveloppes, papiers
- Catalogues, annuaires
- Courriers, lettres
- Papier cadeau, sacs en papier
- Livres, cahiers

INUTILE
De retirer les agrafes, les trombones ou spirales des cahiers.

ecofolio
Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page

Le calendrier des co

Communes	Collecte des ordures ménagères Une fois par semaine	Collecte sélective Tous les 15 jours
Collemiers	Mercredi matin	Jeudi après-midi semaine paire
Courtois-sur-Yonne	Samedi matin	Mardi après-midi semaine paire
Fontaine-la-Gaillarde	Samedi matin	Jeudi après-midi semaine impaire
Gron	Samedi matin	Samedi après-midi semaine impaire
Maillot	Samedi matin	Mardi après-midi semaine paire
Malay-le-Grand	Vendredi matin	Samedi après-midi semaine paire
Malay-le-Petit	Jeudi après-midi	Vendredi après-midi semaine paire
Marsangy	Mercredi matin	Jeudi après-midi semaine paire
Noé	Jeudi après-midi	Vendredi après-midi semaine paire
Paron	Jeudi matin	Vendredi après-midi semaine impaire
Rosoy	Samedi matin	Samedi après-midi semaine paire
Saint-Clément	Vendredi matin	Mardi après-midi semaine impaire
Saint-Martin-du-Tertre	Lundi après-midi	Samedi après-midi semaine impaire
Saligny	Samedi matin	Jeudi après-midi semaine impaire
Villiers-Louis*	Mardi matin	Vendredi après-midi semaine impaire
Voisines*	Mardi matin	Vendredi après-midi semaine impaire

* A partir du 1er mars 2015

En dehors des jours de collecte, aucun déchet ne doit être

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page

es collectes hors Sens

Les collectes se font le matin entre 5h et 12h, l'après-midi entre 14h et 18h30 et le soir entre 18h30 et 22h.

JOURS FÉRIÉS

La collecte s'effectue tous les jours de l'année sauf les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier.

ATTENTION

La collecte s'effectue exclusivement sur les voies ouvertes à la circulation publique, accessibles en marche normale aux camions automobiles, suivant les règles du code de la route.

doit être déposé sur la voie publique sous peine d'amende

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page 10

Le calendrier des c

Secteur	Collecte des ordures ménagères fréquence selon secteur	Collecte sélective fréquence selon secteur
I Fg St Didier/ St Savinien	Lundi matin	Jeudi après-midi semaine paire
II Sainte-Béate	Lundi après-midi	Jeudi après-midi semaine paire
III Fg d'Yonne/Saint-Pregts	Mardi matin	Vendredi après-midi semaine paire
IV Saint-Paul	Mercredi matin	Jeudi après-midi semaine impaire
V Courtils	Mercredi après-midi	Jeudi après-midi semaine impaire
VI Champs-Plaisants	Mardi matin	Mardi après-midi semaine paire
VII Amande Est	Mardi et jeudi soir	Vendredi soir toutes les semaines
VIII Amande Ouest	Lundi, mercredi et samedi soir	Vendredi soir toutes les semaines
IX Collectifs Champs-Plaisants	Lundi, mercredi et vendredi après-midi	Mercredi après-midi toutes les semaines
X Collectifs Chaillots, Gaillons, Arènes, Aristide Briand	Mardi, jeudi et samedi matin	Mercredi après-midi toutes les semaines
XI ZI Sablons, Vauguillettes	Mardi après-midi	Mardi après-midi semaine impaire
XII Le Crot	Jeudi matin	Vendredi après-midi semaine impaire

En dehors des jours de collecte, aucun déchet ne doit être

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page 11

es collectes à Sens

Les collectes se font le matin entre 5h et 12h, l'après-midi entre 14h et 18h30 et le soir entre 18h30 et 22h.

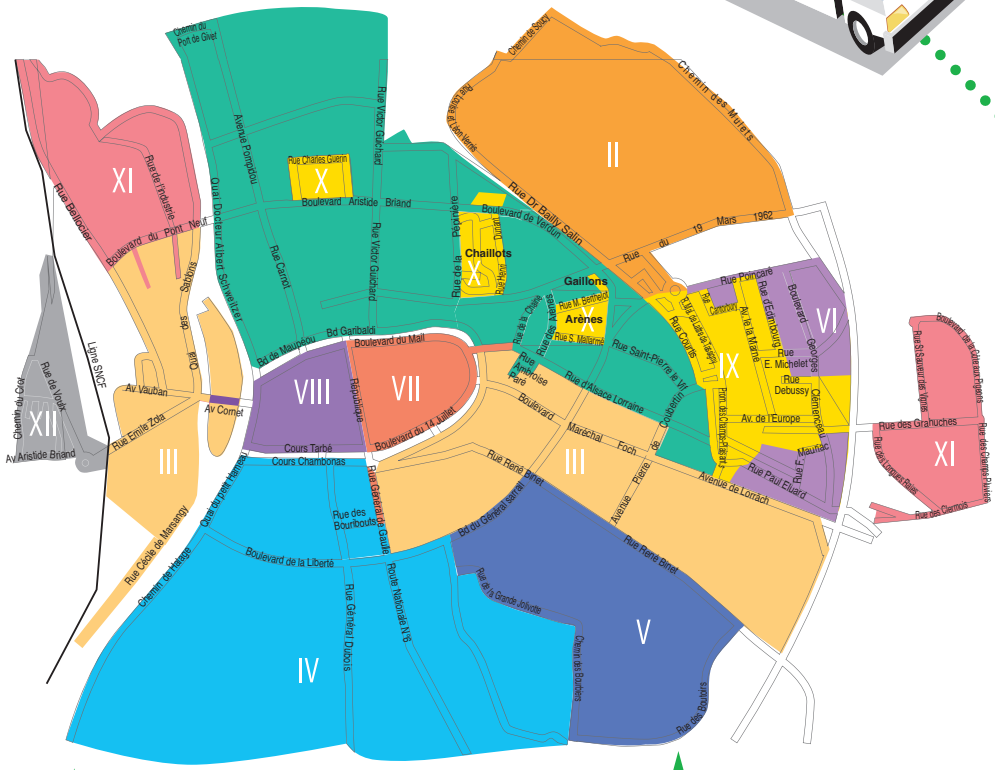
I
II
III
IV
V
VI
VII
VIII
IX
X
XI
XII
Chaillots
Gaillons
Arènes
Boulevard Aristide Briand
Rue Victor Guichard
Rue Carnot
Avenue Pompidou
Quai Docteur Albert Schweitzer
Rue Bellocier
Rue de la République
Boulevard du Pont Neuf
Rue Rouget de Lisle
Rue Jean Jaurès
Rue Charles Guérin
Rue Victor Hugo
Rue Paul Bert
Rue Gambetta
Rue Jules Ferry
Boulevard du Mail
Boulevard de Verdun
Rue D. Bailly Salin
Chemin des Murets
Rue du 19 Mars 1962
Rue Saint-Pierre le Vif
Rue d'Alsace Lorraine
Rue Paul Eluard
Avenue de Lorrach
Rue René Binet
Boulevard du 14 Juillet
Cours Tarbé
Cours Chambonas
Boulevard de la Liberté
Route Nationale N°6
Rue du Général Leclerc
Rue Général Dubois
Rue de la Grande Jolivote
Chemin des Bouchers
Rue des Bourdons
Rue Gabriel de Gouy
Rue Côté de Marsangy
Chemin de Hardge
Chemin du Port de Gisy
Chemin du Côté
Rue du Viaduc
Ligne SNCF
Av. Aristide Briand
Av. Vaubian
Av. Comet
Rue Emile Zola
Rue des Bourboutons
Rue des Grahuches
Rue des Clemots
Rue des Champs Pleins
Rue St Sauveur des Vignes
Rue de la Longue Raie
Rue Debussy
Rue E. Micheles
Rue Ponpoint
Rue Courtois
Rue Carnot
Rue Jean Jaurès
Rue Maréchal Foch
Avenue Pierre
Rue F. Maurilac
Pont de Champs Plenys
Av. de l'Europe
Rue de la Marne
Rue Georges Clemenceau
Boulevard de la Clémence Rapeau
Rue Saint-Pierre le Vif
Rue Rouget de Lisle
Rue Jean Jaurès
Rue Bd Gambetta
Rue Bd de Maurapou
Rue Bd Carnot
Rue Bd Victor Hugo
Rue Bd Jules Ferry
Rue Bd Paul Bert
Rue Bd Gambetta
Rue Bd Jean Jaurès
Rue Bd Rouget de Lisle
Rue Bd de la République
Rue Bd Bellocier
Rue Bd Quai Docteur Albert Schweitzer
Rue Bd Avenue Pompidou
Rue Bd Rue Victor Guichard
Rue Bd Rue Charles Guérin
Rue Bd Boulevard Aristide Briand
Rue Bd Boulevard du Pont Neuf
Rue Bd Rue de la République
Rue Bd Rue Victor Hugo
Rue Bd Rue Carnot
Rue Bd Avenue Pompidou
Rue Bd Quai Docteur Albert Schweitzer
Rue Bd Rue Bellocier
Rue Bd Rue de la République
Rue Bd Boulevard du Pont Neuf
Rue Bd Boulevard Aristide Briand
Rue Bd Rue Charles Guérin
Rue Bd Rue Victor Guichard

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page 12

Je composte mes d

Le compostage individuel

Le compost est un produit fertile naturel, comparable au terreau qui résulte de la décomposition de déchets organiques et qui renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité.

La Communauté de communes du Sénonais favorise cette pratique.

Les foyers peuvent acheter un composteur de 320 litres ou de 620 litres avec bio-seau à un tarif préférentiel.

Les conditions pour bénéficier de cette offre :
- habiter l'agglomération sénonaise
- être un particulier
- un seul composteur par foyer

15 €
le composteur de 320 L

25 €
le composteur de 620 L

Venez retirer ou réserver votre composteur auprès de la Communauté de communes du Sénonais !
Tél : 03 86 65 89 00

Le composteur et son bio-seau

Le composteur est écologique, simple à monter, pratique à utiliser, performant et robuste.

Le bio-seau facilite le stockage des déchets de cuisine avant de les déposer dans votre composteur.
Son couvercle évite la propagation des odeurs et des insectes éventuels.

Les quantités importantes de déchets verts ne sont plus colle

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page 13

Que peut-on mettre dans le composteur ?

Je peux y mettre :

- Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitage, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés,...
- Les déchets de jardin : les tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes,...
- Les déchets de maison : mouchoirs en papier, essuie-tout, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur,...

Je ne dois pas y mettre :

- Les plastiques et tissus synthétiques, verre et métaux.
- Le contenu des sacs aspirateurs, les poussières principalement d'origine synthétique,...
- Les bois de menuiserie et de charpente.
- Les produits chimiques, l'huile de vidange,...
- Les restes de viande ou de poisson qui risquent d'attirer des nuisibles, la litière pour chat,...

Comment faire du compost ?

Le principe est assez simple :
- humidifier de temps en temps
- aérer lorsqu'il est trop humide
- alterner différentes couches de déchets.

Le compostage est lent (8 mois environ)

plus collectées. Présentez votre bac ou 2 sacs de 100 L fermés

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 10/12/14 09:32 Page 14

Les déchèteries, m

Déchets acceptés en déchèteries

MÉTAUX : Mobilier, bicyclettes, récipients vides et non souillés,...

BOIS : Vieux meubles, planches, panneaux, palettes, caisses,...

DÉCHETS-VERTS : Feuilles, tontes, résidus d'élagage et de taille, branchages,...

GRAVATS ET DÉCHETS INERTES : Béton, briques, tuiles et céramiques,...

PLÂTRE : Plaques, carreaux,...

CARTONS : Cartons vidés et pliés,...

TOUT VENANT : Déchets divers non recyclables tels que revêtements de sol, matelas, papiers peints, objets en plastique,...

INCINÉRABLES : Films plastiques, tissus souillés, jouets en plastique, bacs en plastique,...

DÉCHETS DE BRICOLAGE / DE JARDINAGE : Pots de peinture, vernis, solvants, colles, cires, soude, produits de piscine, engrais, désherbants, insecticides, antiparasites, radiographies argentiques,...

DÉCHETS DE CUISINE : Huiles alimentaires usagées

DÉCHETS LIÉS AUX VÉHICULES : Huiles moteur, batteries, liquide de frein, liquide de refroidissement, pneumatiques,...

EXTINCTEURS

ÉCRANS : Télévisions, écrans informatiques,...

GROS ÉLECTROMÉNAGER : Réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières,...

PETIT ÉLECTROMÉNAGER : Hi-fi, rasoirs, sèche-cheveux,...

AMPOULES : Lampes fluocompactes, tubes néons,...

VERRE : Bouteilles, bocaux et pots en verre,...

PAPIERS : Journaux, magazines, prospectus, papiers divers,...

TEXTILES : Vêtements, chiffons,...

DÉCHETS CONTENANT DES MÉTAUX LOURDS : Piles, batteries, cartouches d'encres,...

CAPSULES NESPRESSO

L'accès aux déchèteries est réservé uniquement aux particuli

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page 15

Déchets réfusés en déchèteries

- Déchets amiantés y compris l'amiante-ciment et les fibrociments
- Ordures ménagères
- Déchets radioactifs
- Cadavres d'animaux
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux
- Bouteilles de gaz (sauf camping gaz)
- Déchets explosifs
- Récipients sous pression

RAPPEL

Les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE) doivent être repris prioritairement par les magasins lors de l'achat d'appareils neufs sur la base d'un repris pour un acheté.

particuliers. La récupération des déchets est interdite

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page 16

Vos déch

Les dépôts sauvages sont pénalement répréhensibles selon les articles R632-1 et R635-8 du Code pénal (amendes jusqu'à 1500 €). Les déchèteries vous permettent de déposer vos déchets non collectés en porte-à-porte.

Notre rôle

- Vous accueillir
- Orienter les usagers
- Contrôler la nature du déchet
- Autoriser ou non le déchargement dans les bennes
- Faire respecter le règlement intérieur
- Veiller à la bonne tenue du site

L'agent peut à tout moment vous demander un justificatif de domicile

Votre rôle

- Respecter les agents
- Respecter les autres utilisateurs
- Vider les récipients avant dépôt
- Suivre les consignes de l'agent
- Mettre les déchets dans les bennes correspondantes
- Laisser « place propre »
- **Ne pas dépasser les 2m³ par jour ou 1 000 kg**
- Interdiction de descendre dans les bennes et de récupérer des déchets
- Respecter le sens de circulation et le règlement intérieur

Avant de jeter un objet, demandez-vous s'il est réutilisable, s'il est réparable ou s'il peut être utile à quelqu'un d'autre...

ATTENTION : l'accès est autorisé uniquement aux véhicules d'un poids inférieur à 3,5 tonnes PTAC (poids total autorisé en charge).

Pour gagner du temps, faites le p

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page 17

échèteries

Vauguillettes

Rue des Longues Raies
ZI des Vauguillettes SENS
Tél : 03 86 95 30 93

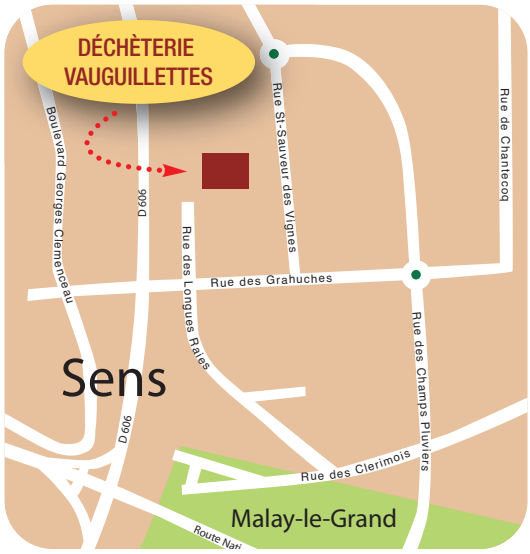

Sablons

Rue Bellocier
ZI des Sablons SENS
Tél : 03 86 65 63 24

Horaires

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, et samedi :
9h à 12h et de 14h à 18h
Dimanche de **9h à 12h**

Fermeture

Vauguillettes :
le Jeudi et les Jours Fériés
Sablons :
le Lundi et les Jours Fériés

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page 18

La collecte du verre

Collecte en point d'apport volontaire (PAV)

Bouteilles et flacons en verre

- Bouteilles transparentes
- Bouteilles en verre coloré
- Flacons, pots

INUTILE

De les laver, il suffit de bien les vider. De retirer les bouchons, les couvercles et les étiquettes.

ATTENTION !

À mettre avec les ordures ménagères ou en déchèterie

- Faïence, porcelaine
- Ampoules
- Terre cuite, poterie,...
- Miroirs, vitres et pare-brise,...

SITUATION DES PAV

Vous pouvez visualiser l'emplacement du point d'apport volontaire le plus proche de chez vous en vous connectant sur le site : ccs.sirap.fr/simap

(faites défiler le menu déroulant et sélectionnez les points d'apport volontaire)

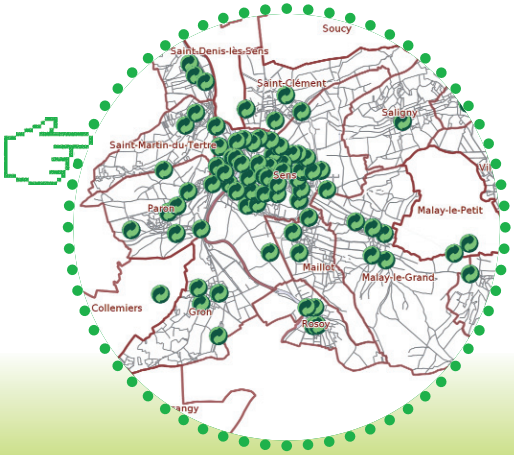

Guide du Tri 2015_Mise en page 1 09/12/14 18:37 Page 19

Le traitement des déchets

L'unité d'incinération des déchets non dangereux (UIDND)

Vos ordures ménagères, une fois collectées, sont traitées à l'unité d'incinération. D'une capacité de 22 000 tonnes par an soit 3 tonnes/heure de déchets, elle permet de récupérer, sous forme de chaleur, l'énergie produite par la combustion des déchets. Cette chaleur est utilisée pour le chauffage et la distribution d'eau chaude sanitaire pour les logements collectifs des Champs-Plaisants, le centre nautique municipal Pierre Toinot, le lycée et le centre hospitalier de Sens. Elle permet de faire une économie d'environ 3 000 tonnes de fioul par an.

Les administrations, associations, entreprises peuvent faire traiter leurs déchets directement à l'unité d'incinération moyennant une participation financière.

La plateforme de compostage des déchets-verts

Les déchets-verts déposés par les particuliers en déchèterie sont transportés par nos services sur la plateforme de compostage. D'une capacité de 5 000 tonnes par an, elle permet de valoriser les déchets-verts sous forme de compost qui sert notamment pour régénérer les sols (jardins, potagers,...).

Les professionnels des espaces-verts peuvent déposer leurs déchets-verts directement à la plateforme de compostage moyennant une participation financière.

Le règlement de collecte ainsi que le rapport annuel sont disponibles sur notre site internet et consultables à la Communauté de communes du Sénonais.

POINT VERT

il ne signifie pas que le produit est recyclable ou recyclé, mais que le producteur de cet emballage s'est acquitté de « ses obligations » concernant le recyclage de cet emballage en versant une contribution financière à Eco-Emballages.

Bacs et sacs

Le bac pour les déchets ménagers

La CCS met **gratuitement à votre disposition** des bacs roulants pour y déposer vos déchets.

Contactez-nous pour :
- l'obtention d'un bac
- la maintenance du bac (couvercle, roue cassée...)
- le vol de votre bac
- divers renseignements

Les bacs doivent être maintenus **propres** et nettoyés au minimum une fois par an.

Ce bac doit être déposé devant votre domicile, sur le trottoir, poignée tournée vers la rue pour faciliter le travail du personnel.
Il ne doit pas être trop lourd pour permettre son vidage et éviter sa détérioration.

RAPPEL

Les bacs sont la propriété de la CCS et ne doivent pas être emmenés lors de votre déménagement.

Seuls les bacs homologués sont collectés, les autres contenants (poubelles rondes, lessiveuses...) sont refusés.

Le sac jaune pour le tri sélectif

Pour vous procurer des sacs jaunes :
- vous pouvez contacter le service
- vous rendre au 14 bd du 14 Juillet à Sens

En dehors des jours de collecte, aucun déchet ne doit être déposé sur la voie publique sous peine d'amende.

ATTENTION
Seuls les bacs, les sacs et les cartons pliés et empilés sont collectés !

Contactez le service déchets/environnement

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :
- **par téléphone au 03 58 45 10 23**
- **par email à : ambassadeursdutri@cc-senonais.fr**
- **en vous connectant sur le site : www.cc-senonais.fr**

Tous les papiers ont droit à plusieurs vies. | ecofolio adelphe